

**Le Conseil d'Etat de la République
et Canton de Neuchâtel**

La Confédération suisse soumet cette année à l'UNESCO le dossier de candidature des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle à la Liste du Patrimoine mondial de l'humanité.

Véritables villes-manufactures créées pour et par l'horlogerie au XIX^e siècle, La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des témoignages exceptionnels d'un mouvement majeur de l'histoire mondiale: l'industrialisation, tandis que la nature particulière de leur activité économique leur a donné un caractère urbain unique.

Fondations urbaines matérialisant de manière exceptionnelle les préoccupations urbanistiques, techniques, économiques et sociales du XIX^e siècles, La Chaux-de-Fonds et Le Locle constituent en outre un jalon novateur dans l'élaboration des concepts de la ville moderne.

Enfin, poursuivant aujourd'hui dans un permanent renouvellement les activités traditionnelles des XVIII^e et XIX^e siècle à l'origine de leur création, ces villes abritent une production et une culture horlogères de réputation mondiale qui assurent la pérennité de leur tradition séculaire dans la mesure du temps aussi bien que de leur forme urbaine.

Ces éléments donnant à La Chaux-de-Fonds et au Locle un caractère urbain unique et un intérêt patrimonial exceptionnel, nous voulons, par la présente déclaration, réitérer à l'intention du Comité du Patrimoine mondial et de l'ICOMOS le ferme soutien du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel à la candidature des deux villes neuchâteloises au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT:

Le président,
Fernand Cuche



Le chancelier,
Jean-Marie Reber

